



Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école

Polyvalente Robert-Ouimet

Révision : Mai 2015

Date d'approbation du conseil d'établissement : 20 mai 2015

Nom de l'école :

Polyvalente Robert-Ouimet

ÉCOLE PRIMAIRE

ÉCOLE
SECONDAIRE

Date :

Mai 2015

Nombre d'élèves :

701

Nom de la directrice : Diane Tétreault

Nom des personnes chargées de coordonner l'équipe de travail :
Jacqueline Garnier et Diane Tétreault

Ce plan de lutte repose sur le but 4 de la convention de gestion qui stipule que:

- L'école s'engage à offrir un environnement sain et sécuritaire.

et relève particulièrement des objectifs suivants:

- Impliquer les élèves et le personnel de l'école à la problématique de la violence et de l'intimidation;
- Développer des moyens et des stratégies pour mieux intervenir auprès des différents acteurs impliqués dans des situations de violence et d'intimidation;
- Promouvoir des valeurs positives (respect, tolérance, etc.)

Nos priorités pour l'année 2015-2016

1. Poursuivre l'application du protocole et des activités.
2. Diminuer le nombre de situations de violence et d'intimidation sous forme verbale.
3. Actualiser notre plan de surveillance.
4. Impliquer, sensibiliser et outiller nos élèves témoins.
5. Identifier et intervenir auprès de nos victimes silencieuses.
6. Élaborer des outils (évaluation de situations de violence et d'intimidation, mesures de prévention, accompagnement des différents acteurs, cybercommunication, etc.).
7. Déployer le partenariat et la concertation entre les milieux communautaire et scolaire.

Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail 2014-2015 et ayant participé à l'élaboration du plan 2015-2016 (Comité de prévention de la violence et de l'intimidation)

Cynthia Bédard (technicienne en éducation spécialisée), Jonathan Bélisle (PIMS policier intervenant en milieu scolaire de la Sûreté du Québec) Carole Bessette (coordonnatrice de l'organisme communautaire Ressources-Femmes), Caroline Cardin (enseignante), Stéphanie Dubois (travailleuse sociale - CLSC), Jacqueline Garnier (intervenante en prévention de la violence et de l'intimidation), Samuel Lafontaine (élève), Mylène Larivière (technicienne en éducation spécialisée), Tania Ménard (élève), Ghislaine Petit, (directrice), Denis Saint-Hilaire (intervenant SASEQ), Diane Tétreault (directrice).

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

Composante 1

Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence

Depuis l'élaboration du premier plan de lutte, le comité de prévention de la violence et de l'intimidation a mis en œuvre plusieurs mesures de prévention et d'actions afin de réaliser les priorités retenues suite aux résultats dévoilés par des sondages (élèves, parents, personnel en mai 2013 et élèves en janvier 2015). Une analyse de la situation de l'école en regard des actes d'intimidation et de violence sera régulièrement effectuée afin de mesurer l'impact des actions posées et d'évaluer si il y a de nouveaux besoins.

Composantes 2 et 3

Les mesures et activités de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation et favoriser la collaboration des parents à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire

A. Mesures actuelles des composantes 2 et 3

Interventions universelles	Interventions ciblées <i>En italique : à confirmer</i>	Interventions individuelles
<ul style="list-style-type: none"> • Comité pour la prévention de la violence et de l'intimidation; • Code de vie; • Agenda des élèves (informations, mode de signalement, ressources, billet de signalement); • Logiciel du suivi disciplinaire des élèves (Carrefour); • Présentation annuelle du code de vie (auprès des élèves et du personnel); • Protocole d'intervention dans les situations de violence et d'intimidation ; • Dépliant pour demande de consultation ou signalement; • Personne désignée dans l'école au dossier violence et intimidation (3 jours/semaine); • Tutorat; • Gestion coopérative et forte consultation; • Activités d'accueil pour les élèves et les enseignants en début d'année; • Conseil des élèves; • Groupe de pairs aidants; (Ces deux comités s'impliquent dans les activités en lien avec le plan de lutte) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de prévention pour les élèves impliquant différents partenaires : <ul style="list-style-type: none"> ✓ «Sensibilisation au phénomène de l'intimidation» et distribution d'une carte des ressources (1^{re} sec. et adaptation scolaire - avec PIMS); ✓ «Cybercriminalité» (1^{re} sec. et adaptation scolaire -avec PIMS); ✓ <i>Avec Tel-Jeunes : Sexualité et internet, Être en amour d'égal à égal;</i> ✓ <i>Facteurs de risque de la violence dans les familles (CFER 3) avec Sensibilisation pour une Enfance Meilleure (SEM);</i> ✓ <i>«Aider un ami, victime de violence» «Estime de soi» et «Aider un ami» (pour les pairs aidants avec Tel-Jeunes);</i> ✓ «La gestion des conflits»; ✓ «La démystification de l'homosexualité» (GRIS); ✓ <i>«Responsabilités au regard de la loi» (PIMS);</i> ✓ Prévention des toxicomanies (différents groupes avec EPT de l'école); ✓ <i>Autres à venir.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Système de tutorat et d'enseignants-ressources; • Rencontres individuelles des victimes, auteurs et témoins de gestes d'intimidation par la direction et la responsable en prévention de la violence (RPV); • Application du protocole et du code de vie en cas d'intimidation et/ou de violence ou de manque de respect; • Appel aux parents des victimes ou des auteurs de gestes d'intimidation ou de violence par la direction ou la RPV; • Mise en place d'outils pour soutenir la clientèle EHDAA et suivi personnalisé lorsque requis; • PIA; • Carnet de suivi; • Référence des élèves en difficultés de comportement à la classe « Le Transit »; • Alternatives à la suspension externe (ex: local de retrait);

A. Mesures actuelles des composantes 2 et 3 (suite)

<i>Interventions universelles</i>	<i>Interventions ciblées</i>	<i>Interventions individuelles</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien par les pairs (pour le personnel); • Activités thématiques en lien avec le plan de lutte impliquant différents partenaires (personnel, élèves, organismes communautaires); • Activités-midis supervisées par le personnel; • Salon-étudiant; • Parascolaire varié (activités sportives et culturelles); • Comités élèves-personnel (ex : parade de mode); • Partenariat avec la communauté. <p>Mesures de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan de surveillance et équipe de surveillants efficaces (voir annexe 8); • Surveillant régulier significatif pour les élèves; • Plan d'évacuation; • Plan de post-vention; • Plan d'urgence-santé; • Système de caméras et de verrouillage électronique des portes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Journée d'accueil pour les nouveaux élèves; • Carnet de groupe; • Gala Méritas; • Collation des grades et bal des finissants; • Gala de reconnaissance pour l'adaptation scolaire; <p style="text-align: center;"><u>Pour le personnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rappel pour le projet « Intervention 100% »; ✓ Activités de reconnaissance pour l'équipe école <p style="text-align: center;"><u>Pour les parents</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Informations (portes ouvertes, bulletins); ✓ Feuillet explicatif du plan de lutte (format papier et électronique); ✓ Communication avec le personnel de l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres policières des élèves et de leurs parents lorsque nécessaires; • Soutien technique auprès des élèves à besoins particuliers; • Suivis individuels offerts par les PNE et techniciennes en éducation spécialisée; • Rencontre obligatoire avec les parents d'élève pour le retour de suspension externe (document sur la loi 56 à signer dans certaines situations).

B. Mesures à venir et à développer des composantes 2 et 3

<i>Interventions universelles</i>	<i>Interventions ciblées</i>	<i>Interventions individuelles</i>
<ul style="list-style-type: none">• Application du projet "Intervention 100%" visant l'intervention lors de situations de violence verbale;• Faire des recherches et préparer des ateliers de prévention universelle: tolérance, respect, habiletés sociales, utilisation saine des médias sociaux, etc.;• Augmenter le partenariat avec les organismes de la communauté;• Actualisation du plan de surveillance (formations, diffusion d'un guide d'une surveillance active);• Activité de civisme;• Diffusion d'articles ou de messages pour les parents, le personnel et les élèves en lien avec les valeurs défendues par la loi 56 et le plan de lutte;• Messages du jour régulier pour rappeler les différents modes de signalement de situation de violence ou d'intimidation.	<ul style="list-style-type: none">• <u>Pour les élèves</u><ul style="list-style-type: none">✓ Faire des recherches et préparer des ateliers de prévention ciblée: gestion des conduites agressives, la victimisation, habiletés sociales, utilisation saine des médias sociaux, etc.;✓ Formation de sous-groupes de soutien (auteurs, témoins, victimes);✓ Actions et mesures pour sensibiliser, responsabiliser, impliquer et outiller nos témoins.• <u>Pour le personnel</u><ul style="list-style-type: none">✓ Offre de formation (capsules, ateliers, lectures, etc.).• <u>Pour les parents</u><ul style="list-style-type: none">✓ Dépôt d'informations sur le site de l'école;✓ Information sur le programme de prévention « Intervention 100%»;✓ Diffusion d'un bottin des ressources locales;✓ Amélioration au niveau de la communication avec les parents des témoins.	<ul style="list-style-type: none">• Production d'outils pour les différents acteurs.

Composante 4

Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (incluant cyberintimidation)

Toutes les mesures en lien avec cette composante restent les mêmes que le plan initial 2012-2014, sauf :

- Le comité a décidé pour l'instant de ne pas mettre en place d'adresses courriels pour les élèves, les parents et le personnel afin qu'ils puissent signaler une situation de violence ou d'intimidation, faute de temps pour gérer ces pages et répondre dans un court délai aux éventuelles demandes d'aide. Nous avons privilégié la promotion des différents autres modes de signalement.

Composante 5

Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est constaté par un élève, un membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.

Toutes les mesures en lien avec cette composante restent les mêmes que le plan initial 2012-2014, sauf l'ajout du point suivant:

- Quand un élève est suspendu à l'externe pour une situation de violence ou d'intimidation, lors du retour de suspension il doit être accompagné d'un parent. Dans la plupart des situations, ce dernier doit signer un document dans lequel il reconnaît avoir pris connaissance des dispositions de l'article 14 de la loi 56.

Composante 6

Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Composante 7

Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte.

Toutes les mesures en lien avec ces composante restent les mêmes que le plan initial 2012-2014.

Composante 8

Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.

Toutes les mesures en lien avec cette composante restent les mêmes que le plan initial 2012-2014 sauf l'ajout du point suivant :

- Possibilité d'appliquer l'article 14 de la loi 56.

En ce qui concerne les « mesures à venir », celle concernant la « révision du règlement du code de vie en lien avec la violence et l'intimidation », a été complétée.

Composante 9

Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Toutes les mesures en lien avec cette composante restent les mêmes que le plan initial 2012-2014.